

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 novembre 2018 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

Arrivée des conseillers Paul Gauthier et Robert Théorêt à 19 h 35.

La conseillère Kim Jones est absente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA est aussi présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance du 13 novembre 2018 à 19 h 30.

2018-11-01

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

**Arrivée des conseillers Paul Gauthier et Robert Théorêt.**

Il est proposé par le conseiller François d'André,  
appuyé par le conseiller Robert Théorêt  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2018
- 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018
- 3.3. Adoption du *Règlement numéro 320-02-18 modifiant le règlement numéro 320-17 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats*
- 3.4. Date de la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2019
- 3.5. Dépôt de la correspondance
4. Ressources humaines
5. Finances et administration
- 5.1. Approbation de la liste des comptes d'octobre 2018
- 5.2. Dépôt des états comparatifs de revenus et dépenses
- 5.3. Autorisation de paiement à *CDGU Ingénierie urbaine* pour les services professionnels pour des travaux de réhabilitation de la chaussée et du drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore Sud
- 5.4. Autorisation de paiement à *Les Pavages La Cité B.M. inc.* pour des travaux de réfection et de pavage sur la rue du Curé-Beauchamp
- 5.5. Autorisation de paiement à *Les Pavages La Cité B.M. inc.* pour des travaux de resurfaçage sur le chemin Saint-Télesphore Sud
- 5.6. Autorisation de paiement à *Les Pavages La Cité B.M. inc.* pour des travaux de rapiéçage sur divers chemins de la municipalité
- 5.7. Autorisation de paiement à *Robert Daoust et fils inc.* pour la fourniture et la distribution de bacs pour matières organiques
- 5.8. Autorisation de paiement à *L'Arsenal* pour la fourniture de boyaux d'incendie
- 5.9. Autorisation de paiement à *Lettrage Alain Gauthier* pour le lettrage de camion d'incendie
- 5.10. Demande de publicité de *la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des Champs*
- 5.11. Demande consentement municipal de *Bell Canada*
- 5.12. Mandat à *Isolation Future inc.* pour l'isolation du sous-sol de l'hôtel de ville

6. Période de questions
7. Sécurité publique et incendie
  - 7.1. Regroupement municipal et mandat à la firme *Prudent Groupe conseil* pour la mise à niveau du *Plan municipal de sécurité civile*
  - 7.2. Nomination d'une responsable de la préparation aux sinistres
  - 7.3. Constitution d'un comité municipal de sécurité civile
  - 7.4. Mandat à *Mario Vincent Soudure inc.* pour la fabrication et l'installation d'un support à boyaux à la caserne d'incendie
8. Transport et voirie
  - 8.1. Entente intermunicipale pour l'entretien et le déneigement du chemin du Grand-Saint-Patrice
  - 8.2. Déneigement
9. Environnement et hygiène du milieu
  - 9.1. Adjudication du contrat de la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques pour l'année 2019
10. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
11. Loisirs, culture et vie communautaire
  - 11.1. Résiliation du bail de location avec la *Fabrique de la Paroisse de St-Télesphore*
  - 11.2. Dîner de Noël
12. Autres sujets
  - 12.1. Motion de remerciement aux bénévoles de la bibliothèque municipale
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-02

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier  
appuyé par le conseiller Robert Théorêt  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-03

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-04

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 320-02-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 320-17 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS**

Mentions de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA :

- L'objet et la portée du *Règlement numéro 320-02-18 modifiant le règlement numéro 320-17 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats* est de retirer l'obligation du secrétaire-trésorier de déposer, à chaque semestre (6 mois), les états comparatifs, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, lequel a été modifié par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (L.Q. 2017 c. 13) (P.L. 122)
- Aucun changement n'a été apporté entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption

- Une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public lors de cette même séance
- Les originaux du règlement sont déposés et conservés aux archives de la Municipalité.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 9 octobre 2018 par le conseiller Jean-Marie Lavoie ;

ATTENDU QUE le projet du *Règlement numéro 320-02-18 modifiant le règlement numéro 320-17 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats* a été déposé le 9 octobre 2018 par le conseiller Jean-Marie Lavoie ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,  
appuyé par le conseiller François D'André  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QU'il soit statué et ordonné par règlement que le Conseil municipal statue et ordonne comme suit :

### **ARTICLE 1**

L'article 7.2 du *Règlement numéro 320-17 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats* est remplacé par ce qui suit :

#### **« Article 7.2**

Tel que prescrit par l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, les deux états comparatifs sont déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2).

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice. ».

### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-05

### **DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE L'ADOPTION DU BUDGET 2019**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU

QUE la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2019 soit fixée au mardi le 18 décembre 2018 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

## **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES D'OCTOBRE 2018**

2018-11-06

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1 <sup>er</sup> au 31 octobre 2018	18 576,64 \$
Prélèvements bancaires du 1 <sup>er</sup> au 31 octobre 2018	15 181,53 \$
Dépenses particulières payées du 1 <sup>er</sup> au 31 octobre 2018	258 489,31 \$
Comptes à payer au 31 octobre 2018	8 562,52 \$
<b>TOTAL</b>	<b>300 810,00 \$</b>

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes d'octobre 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes d'octobre 2018 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2018 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 31 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DÉPENSES**

Madame Micheline Déry, CPA, CGA, directrice générale et secrétaire-trésorière, a déposé les états comparatifs de revenus et de dépenses tel que prévu à l'article 176.4 du *Code municipal*.

2018-11-07

## **AUTORISATION DE PAIEMENT À CDGU INGÉNIERIE URBAINE POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSEE ET DU DRAINAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-TÉLESPHORE SUD**

ATTENDU la résolution 2018-08-17 adoptée à la séance ordinaire du 14 août 2018 autorisant et mandatant la firme d'ingénieur *CDGU Ingénierie urbaine* d'aller en appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de la chaussée et du drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore Sud,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 2 299,50 \$ taxes incluses, à *CDGU Ingénierie urbaine*, pour la révision des plans et devis des travaux de réhabilitation de la chaussée et du drainage sur une partie du chemin Saint-Télesphore Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-08

## **AUTORISATION DE PAIEMENT À LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC. POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE PAVAGE SUR LA RUE DU CURÉ-BEAUCHAMP**

ATTENDU la résolution 2018-08-21 adoptée à la séance ordinaire du 14 août 2018 autorisant des travaux de réfection et de resurfaçage sur la rue du Curé-Beauchamp par *Les Pavages La Cité B.M. inc.* au montant budgétaire de 9 933,84 \$ incluant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection et de pavage sur la rue Curé-Beauchamp par *Les Pavages La Cité B.M. inc.* sont complétés et à la satisfaction de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection et de resurfaçage sur la rue du Curé-Beauchamp sont admissibles à la subvention du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,  
appuyé par le conseiller Raymond Leclair  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement, d'un montant de 10 946,70 \$ taxes incluses, à *Les Pavages La Cité B.M. inc.*

D'ATTRIBUER ces travaux au Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration, numéro de dossier 27259-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-09

**AUTORISATION DE PAIEMENT À LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC. POUR DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE SUR LE CHEMIN SAINT- TÉLESPHORE SUD**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de resurfaçage sur le chemin Saint-Télesphore Sud par *Les Pavages La Cité B.M. inc.* sont complétés et à la satisfaction de la Municipalité,

CONSIDÉRANT QUE les travaux de resurfaçage sur le chemin Saint-Télesphore Sud sont admissibles à la subvention du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration,

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles aux Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA), numéros de dossier 25173-1 et 27259-1,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,  
appuyé par le conseiller Raymond Leclair  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement, d'un montant de 22 632,83 \$ taxes incluses, à *Les Pavages La Cité B.M. inc.*

D'ATTRIBUER ces travaux au Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) d'un montant correspondant à 3 176 \$ pour le PPA numéro 25173-1 et de 680 \$ pour le PPA numéro 27259-1 ;

DE FINANCER la dépense résiduelle à même le budget général de la voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-10

**AUTORISATION DE PAIEMENT À LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC. POUR DES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE SUR DIVERS CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU la résolution numéro 2018-08-19 adoptée à la séance ordinaire du 11 septembre 2018 autorisant des travaux de rapiéçage sur le territoire de la Municipalité par *Les Pavages La Cité B.M. inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rapiéçage sur le territoire de la Municipalité par *Les Pavages La Cité B.M. inc.* sont complétés et à la satisfaction de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,  
appuyé par le conseiller François D'André  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 24 243,54 \$ taxes incluses, à *Les Pavages La Cité B.M. inc.* ;

DE FINANCER ces travaux à même le budget général de la voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-11

**AUTORISATION DE PAIEMENT À ROBERT DAOUST ET FILS INC. POUR LES FOURNITURES ET LA DISTRIBUTION DE BACS POUR MATIÈRES ORGANIQUES**

ATTENDU la résolution numéro 2018-07-21 adoptée à la séance ordinaire du 10 juillet 2018 octroyant à *Robert Daoust et fils inc.* le contrat, entre autres, pour l'achat, l'assemblage, le transport et la distribution de 353 unités de bacs roulants de 45 litres et de 353 unités de bacs de comptoir de 7 litres et ce, à un prix unitaire de 33,75 \$ par bac plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les fournitures et la distribution de bacs pour matières organiques par *Robert Daoust et fils inc.* sont complétés et qu'il a été nécessaire de distribuer 358 bacs,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,  
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 13 891,86 \$ taxes incluses, à *Robert Daoust et fils inc.* pour la fourniture et la distribution de 358 bacs à 33,75 \$ par bac plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-12

**AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ARSENAL POUR LA FOURNITURE DE BOYAUX D'INCENDIE**

ATTENDU la résolution numéro 2018-08-13 adoptée à la séance ordinaire du 14 août 2018 autorisant l'acquisition de boyaux d'incendie chez *L'Arsenal* pour un montant budgétaire de 16 602,40 \$ incluant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont liés à l'achat du camion autopompe Spartam 1997 et que, par conséquent, il est financé à même le surplus réservé à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits équipements ont été installés sur le camion autopompe Spartam 1997 à la satisfaction de la Municipalité,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement, d'un montant de 16 602,40 \$ taxes incluses, à *Équipements incendies CMP Mayer inc.*, mandataire de *L'Arsenal*, pour l'acquisition et l'installation de boyaux d'incendie sur le camion autopompe Spartam 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-13

**AUTORISATION DE PAIEMENT À LETTRAGE ALAIN GAUTHIER POUR LE LETTRAGE DE CAMION D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le lettrage de camion d'incendie effectué par *Lettrage Alain Gauthier* est lié à l'achat du camion autopompe Spartam 1997 et que, par conséquent, il est financé à même le surplus réservé à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE le lettrage de camion d'incendie a été effectué à la satisfaction de la Municipalité,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement, d'un montant de 1 437,19 \$ taxes incluses, à *Lettrage Alain Gauthier*, pour le lettrage de camion d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-14

**DEMANDE DE PUBLICITÉ DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS**

CONSIDÉRANT la demande de publicité de la *Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Champs* dans le feuillet paroissial 2019,

il est proposé par le conseiller François D'André,  
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de la *Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Champs* pour un espace publicitaire dans le feuillet paroissial 2019 ;

D'AUTORISER le paiement de 110,00 \$ à la *Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Champs*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL DE BELL CANADA**

2018-11-15

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,  
appuyé par le conseiller Raymond Leclair  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER *Bell Canada* à effectuer des travaux pour la mise en place de nouveaux câbles de fibre optique sur le chemin Saint-André.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-16

## **MANDAT À ISOLATION FUTURE INC. POUR L'ISOLATION DU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE**

SUITE à l'offre de service d'*Isolation Future inc.* pour les travaux d'isolation du sous-sol de l'hôtel de ville,

il est proposé par le conseiller François D'André,  
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie  
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Isolation Future Inc.* pour les travaux d'isolation du sous-sol de l'hôtel de ville pour un montant budgétaire de 2 526,92 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes dans la salle ont posé des questions sur les sujets suivants :

- La possibilité d'installation de fibre optique au village de Saint-Télesphore.

2018-11-17

## **REGROUPEMENT MUNICIPAL ET MANDAT À LA FIRME PRUDENT GROUPE CONSEIL POUR LA MISE À NIVEAU DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore désire réviser le *Plan municipal de sécurité civile* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore, de concert avec six autres municipalités de Soulanges, a rencontré le représentant de la firme *Prudent Groupe conseil* ;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme *Prudent Groupe conseil*, datée du 10 octobre 2018,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,  
appuyé par le conseiller Raymond Leclair  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER les termes de l'offre de services de la firme *Prudent Groupe conseil* au montant de 9 209,27 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services datée du 10 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-18

## **NOMINATION D'UNE RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Télesphore reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Télesphore désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire ;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile ;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration ;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,  
appuyé par le conseiller François D'André  
ET RÉSOLU

QUE Micheline Déry, CPA, CGA, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du *Plan de sécurité civile* de la municipalité ;

QUE cette responsable soit mandatée afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le *Plan de sécurité civile* de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du *Plan de sécurité civile* ;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres ;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices ;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels ;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité ;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de cette responsable pour qu'elle puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant la responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du *Plan de sécurité civile* de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **CONSTITUTION D'UN COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE**

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

2018-11-19

### **MANDAT À MARIO VINCENT SOUDURE INC. POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION D'UN SUPPORT À BOYAUX À LA CASERNE D'INCENDIE**

SUITE à l'offre de service de *Mario Vincent Soudure inc.* pour la fabrication et l'installation d'un support à boyaux à la caserne d'incendie,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Mario Vincent Soudure inc.* pour la fabrication et l'installation d'un support à boyaux à la caserne d'incendie incluant un treuil électrique, pour un montant budgétaire de 3 600,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-20

### **ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ENTRETIEN ET LE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU GRAND-SAINT-PATRICE**

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton pour l'entretien et le déneigement du chemin du Grand-Saint-Patrice ;



D'AUTORISER le maire, monsieur Yvon Bériault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-21

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS DOMESTIQUES POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à des demandes de soumission sur invitation auprès de trois entreprises de gestion des déchets pour la collecte, transport et disposition des résidus domestiques et objets volumineux pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission de *Robert Daoust et fils inc.*, au montant de 43 788,22 \$ taxes incluses,

EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,  
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques et des objets volumineux de la Municipalité de Saint-Télesphore pour l'année 2019 à *Robert Daoust et fils inc.* au montant de 43 788,22 \$ taxes incluses, le tout conformément au bordereau de soumission du devis technique, représentant une collecte des résidus domestiques à toutes les deux semaines et une collecte des objets volumineux une fois par mois. Ce prix inclut la redevance à payer pour la disposition des déchets ;

QUE le conseil municipal accepte d'appliquer l'option au devis technique et modifie la journée de la collecte pour le mardi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-11-22

**RÉSILIATION DU BAIL DE LOCATION AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-TÉLESPHORE**

CONSIDÉRANT la Convention de bail entre la Fabrique de la Paroisse Saint-Télesphore et la Municipalité de Saint-Télesphore consentie le 5 mars 2002 pour la location de la salle de la sacristie de l'église ;

CONSIDÉRANT QUE cette Convention a été consentie pour un an et est renouvelable automatiquement à la date d'échéance ;

ATTENDU QUE les deux parties doivent informer l'autre partie trois mois avant l'expiration en cas de non renouvellement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne souhaite pas renouveler le bail en 2019,

EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,  
et appuyé par le conseiller François D'André  
ET RÉSOLU

DE RÉSILIER le bail de location avec la *Fabrique de la Paroisse Saint-Télesphore* pour la location de la salle de la sacristie de l'église servant actuellement de bibliothèque municipale, à la date d'échéance du 5 mars 2019 ;

D'INFORMER la *Fabrique de la Paroisse Saint-Télesphore* du non renouvellement de la Convention de bail à la date d'échéance le 5 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**DÎNER DE NOËL**

La municipalité organise un dîner de Noël offert gratuitement à tous les citoyens de la Municipalité. Un budget de 2 500 \$ est alloué par la Municipalité pour l'achat des denrées du dîner et pour l'achat des cadeaux de Noël. L'Œuvre des terrains de jeux (OTJ) de Saint-Télesphore organise l'achat des cadeaux. La date du dîner de Noël est le 9 décembre 2018.

**MOTION DE REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Une motion de remerciement est donnée par le conseiller Jean-Marie Lavoie à tous les bénévoles qui ont œuvré à la bibliothèque municipale pour leur implication et leur dévouement durant toutes ces années.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes dans la salle ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Spectacle de danse des enfants de l'école le 9 décembre 2018
- Vitesse et infractions au code de la Sécurité routière des autobus scolaires
- Remerciements pour la signalisation instaurée dans le village de Saint-Télesphore
- Surveillance de la Sûreté du Québec
- Panneaux de signalisation routière lumineux.

## **DÎNER DE NOËL**

SUITE aux informations reçues des citoyens présents dans la salle à l'effet qu'environ soixante-dix (70) personnes seraient absentes au dîner de Noël le 9 décembre 2018 étant donné le spectacle de danse des enfants la même journée du dîner de Noël ;

CONSIDÉRANT qu'un dépouillement de cadeaux pour les enfants a également lieu lors de cet événement festif ;

les membres du conseil ont convenu de déplacer la journée du dîner de Noël au 16 décembre 2018.

2018-11-23

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,  
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 13 novembre 2018 soit levée à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

---

Monsieur Yvon Bériault, maire

---

Micheline Déry, CPA, CGA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière